

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 5 février 2024 le règlement # 23-712 intitulé

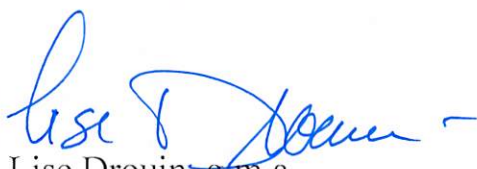
« Règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 16-641 et ses amendements afin de modifier les tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats »

QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré a émis un certificat de conformité pour ce règlement le 7 février 2024;

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;

QUE ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 13^{ème} jour de février deux mille vingt-quatre.

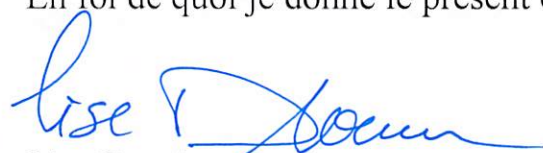


Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale/Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Drouin, Directrice générale / Greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 13^{ème} jour de février 2024.

En foi de quoi je donne le présent certificat ce 13^{ème} jour du mois de février 2024.



Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale/Greffière-trésorière